



## **Marché de maîtrise d'œuvre**

**Réalisation des aménagements AEP  
nécessaires à la sécurisation du bilan besoins  
ressources communal de Porte-de Savoie**

### **PROGRAMME DES PRESTATIONS / CCTP**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :**

**Mardi 25 juillet 2023 à 12h**

# 1 Contexte

---

La commune de Porte de Savoie exerce la compétence eau potable sur son territoire. La collectivité envisage la réalisation d'importants équipements d'afin d'assurer l'équilibre de son bilan besoins ressources en eau potable à long terme.

## 1.1 Présentation du découpage du marché

Le marché comprend une partie forfaitaire et une partie à bon de commande : réunions, rédaction et obtention de conventions de passage en terrain privé ; obtention d'une autorisation loi sur l'eau.

## 1.2 Etudes réalisés

### 1.2.1 Etudes « Hydraulique »

Les études hydrauliques réalisées par le Cabinet His&O ont permis de définir une faisabilité sommaire des aménagements pour la production d'eau potable en période d'étiages et en saisonnalité moins sévère.

Les volumes disponibles pour chaque ressource sont d'ores et déjà définis et validés par les différents partenaires et institutions.

**Le prestataire n'aura pas à redéfinir les ressources en eau potable de Porte-de-Savoie**

### 1.2.2 Etude technico d'optimisation des ouvrages AEP

Une importante étude technique a été réalisée sur l'étendue du territoire communal avec les objectifs principaux suivants :

- Définition et validation en concertation avec les services de l'état du bilan ressources/besoins à long terme avec la prise en compte des volumes de restitution au milieu naturel ;
- Définition des nouveaux ouvrages et équipements à réaliser pour répondre au bilan ressources/besoins avec la prise en compte des différentes unités de distribution « UDI » ;
- Impact financier sommaire de ces investissements.

Cette étude a permis de définir, la nature, la position et le dimensionnement des ouvrages de pompage et de stockage à mettre en œuvre, le tracé approximatif et le dimensionnement des canalisations à réaliser, ainsi qu'une programmation pluriannuelle des travaux.

Le prestataire retenu pour la mission utilisera les données et les éléments issus de cette étude pour définir la nature et l'étendue des travaux.

**Le prestataire n'a pas à définir les besoins des différentes UDI.**

L'emplacement des ouvrages et les tracés des canalisations sont disponibles au format Shp

La commune de Porte-de-Savoie dispose d'une modélisation hydraulique des travaux projetés, qu'elle mettra éventuellement à jour au vu des projets proposés par le prestataire retenu pour la mission.

**Le prestataire n'a pas à intégrer de modélisation dans son offre.**

Mairie de PORTE-DE-SAVOIE - Mission MOE pour la réalisation de travaux AEP  
77, Place de la mairie - Les Marches - 73800 PORTE-DE-SAVOIE

## 2 NATURE DES TRAVAUX ENVISAGES

---

La réalisation d'un important dispositif afin d'assurer l'alimentation en eau potable du territoire communal est envisagé dans le cadre de ce dossier. Il comprend selon les études initiales de faisabilité, les actions mentionnées sur le plan joint à la consultation (Base en Noir et Scenario 2 Option n°3 en bleu sur le plan « A0-SC-AEP-PDS-IndB ») :

- Le renouvellement et consolidation d'environ 2000ml en Ø150 + Ø200 en bord du lac de Saint-André entre le réservoir de Darbet et la Chambre Amédée V.
- Environ 1000ml Ø150 tronçon RED "9F<==>Darbet et consolidation de la distribution associée.
- Quelques chambres de comptage, régulations et stabilisation aval sur- réduite
- Une chambre de régulation de débit (Francin)

Le Maître d'œuvre consolidera ce programme de travaux dans les premières phases de sa mission.

## 3 OBJET DE LA CONSULTATION

---

### L'opération consiste à,

1. Assister le maître d'ouvrage pour toutes les prestations collatérales aux missions futures du M.O.E.

Pour les prestations de : Topographie, Détection de réseaux, de diagnostic des enrobés, de géotechnique, ...), le maître d'œuvre devra agir en autonomie pour effectuer notamment l'ensemble des démarches suivantes :

- Réalisation des D.T.
  - Visite sur site & Définition des missions connexes
  - Rédaction des cahiers des charges pour ces missions
  - Organisation des missions avec réunion de lancement sur site et suivi technique jusqu'aux rendus
2. La réalisation d'une étude de faisabilité pour le secteur « variante Darbé → Chambre Amedé V » au besoin.
  3. La réalisation d'une mission complète de M.O.E. pour le programme retenu :

Cette mission complète est complémentaire à la mission AMO de la société His&O. Le maître d'œuvre n'a donc pas de mission d'analyse ou dimensionnement hydraulique. En revanche, le maître d'œuvre devra réaliser l'ensemble des missions d'études techniques nécessaire à la réalisation des travaux et en particulier :

- La consolidation de la définition du programme de travaux ;
- L'assistance du maître d'ouvrage en vue des accords fonciers (réalisation des pièces techniques + participation aux réunions avec les propriétaires). 4 parcelles concernés selon le tracé initial ;
- Le cadrage technique et opérationnel avec les deux exploitants avec 2 objectifs : constitution d'un cahier des charges techniques (avec notamment les préconisations de fournitures) et définition de l'organisation pour la phase étude et chantier (avec les points de concertation et validation). VEOLIA assure une délégation de service public

**Mairie de PORTE-DE-SAVOIE - Mission MOE pour la réalisation de travaux AEP**  
77, Place de la mairie - Les Marches - 73800 PORTE-DE-SAVOIE

sur la commune déléguée de Francin et SUEZ possède un contrat de prestation de service sur la commune déléguée de Les Marches.

- Les réunions de coordination, en phase conception et suivi de chantier, avec les autres concessionnaires ou gestionnaire de voirie, principalement le Conseil Départemental de la Savoie.
- Les vérifications des paramètres de réglage en fonction des équipements projetés (après les précisions du levé topographique et les ajustements de la modélisation hydraulique)

## **4 DETAIL DU CONTENU DE LA MISSION**

### **4.1 Partie forfaitaire**

#### **4.1.1 Détail des missions complémentaires aux missions traditionnelles de maîtrise d'œuvre, pour les deux phases.**

##### **4.1.1.1 Rédaction et présentation des dossiers de demande de subventions**

- La prestation comprend la rédaction et la reproduction des dossiers de demandes de subventions, elle comprend la compilation de l'ensemble du dossier mais ne comprend pas la rédaction du projet de délibération,
- Le dossier devra intégrer le phasage défini en concertation avec la commune, le découpage des différents tronçons n'étant pas limité
- Le dossier sera conforme aux exigences des différents partenaires : agence de l'eau, Conseil Départemental, ect....Le prestataire rédigera une note spécifique argumentaire sur les différentes motivations de subventions ( les volumes économisés sur les sources déficitaires selon le phasage des travaux, etc..) ...
- Le prix ne comprend pas la rédaction par le prestataire de tous les documents exigés par l'agence afin d'obtenir le versement des subventions (note de synthèse, PV des essais spécifiques ...) cette prestation est à intégrer dans la rémunération des AOR

##### **4.1.1.2 Rédaction du cahier des charges et suivi des Etudes géotechniques**

Le prestataire rédigera le dossier de consultation pour les études géotechniques nécessaires au besoin.

Le prestataire suivra la prestation et validera le rendu des études Géotechniques.

##### **4.1.1.3 Rédaction du cahier des charges et suivi des travaux topographiques**

Le prestataire rédigera le dossier de consultation pour les travaux topographiques nécessaires.

Le prestataire suivra la prestation et validera les plans remis à Porte-de-Savoie

##### **4.1.1.4 Rédaction de l'étude de faisabilité de la variante de tracé**

Au besoin, le prestataire réalisera une étude de faisabilité sur une variante du tracé : Darbé  
➔ Chambre Amedé V. Cette étude présentera les avantages et les inconvénients (coût, contraintes techniques, foncières, ect...) par rapport à la solution de base.

## 4.1.2 Détail des Missions Traditionnelles de maîtrise d'œuvre

- *Avant-Projet (AVP)*
- *Projet (PRO)*
- *Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)*
- *Réalisation des études d'exécution (EXE) : rédaction de l'ensemble des documents d'exécution nécessaires à la bonne réalisation des travaux*
- *Visa des documents d'exécution des entreprises (VISA)*
- *Direction de l'Exécution des Travaux (DET)*
- *Assistance aux Opérations de Réception (AOR)*

Les prestations s'inscrivent dans le cadre défini par le code de la commande publique et les CCAG-PI et CCAG-MOE.

### 4.1.2.1 Le dossier complet AVP (intégralité des ouvrages)

Le prestataire devra étudier et proposer au stade AVP plusieurs variantes sur le tracé du projet, sans remettre en cause les nœuds d'interconnexion, ni la capacité.

Le prestataire devra rechercher la meilleure solution technico économique afin d'optimiser les points sensibles qui sont notamment :

- La proximité/Traversée de milieu récepteur,
- La traversée de la voies routières, cyclable, etc
- La connexion des canalisations avec les ouvrages AEP, et la séparation des périmètres d'exploitation du service AEP de la collectivité.

Il sera également pris en compte la coordination éventuelle avec les travaux d'aménagement de ZAC ou de réfection de tapis de chaussée.

**En plus du détail de la mission AVP précisé à l'article 9 ci-dessous, le dossier comprendra les éléments suivants :**

#### **Une notice explicative**

Dans cette notice il sera indiqué :

- La synthèse des éléments
- Les intérêts techniques, économiques et environnementaux ;
- Les études de dimensionnement des équipements et ouvrages (plages de comptage et de mesure) ;
- Les recommandations des gestionnaires des services AEP concernés par le projet ;
- Les recommandations des différents services de l'état concernés par le projet ;
- Le détail des éventuelles études géotechniques nécessaires et la rédaction des cahiers des charges ;

#### **Le détail du montant de l'opération**

Un détail quantitatif et estimatif des travaux sera réalisé par sous détail des postes.

#### **Un dossier « plans »**

Le dossier « plans » comportera les éléments suivants :

- Un plan de situation
- Un plan masse au 1/200 présentant le positionnement sur le site des ouvrages.

Le dossier avant-projet sera produit en deux exemplaires papier et deux exemplaires informatiques, un au format pdf et un au format natif standard (support Clé USB).

#### **4.1.2.2 Le dossier complet PRO (intégralité des ouvrages)**

Il sera réalisé un dossier projet (PRO) qui comportera, en plus du détail de la mission PRO précisé à l'article 9, les éléments suivants :

##### **Un mémoire Descriptif et explicatif**

Dans ce mémoire, seront énoncés :

- La description la nature et les caractéristiques des travaux de génie civil à réaliser ;
- La description la nature et les caractéristiques des équipements à mettre en place ou à réaliser ;
- La définition des plages de mesures ;
- La justification du choix et du dimensionnement des équipements à mettre en place, les notes de calculs s'y reportant ;
- Les modalités et capacités de stockage des données et leur transmission à l'exploitant et (ou) au maître d'ouvrage ;
- Le calendrier prévisionnel détaillé d'exécution des travaux ;
- L'intégration de tous les réseaux et ouvrages situés dans l'emprise et à proximité des travaux ;
- L'analyse des éventuelles études géotechnique et leur prise en compte ;
- Les normes et exigences de qualité et de mise en œuvre auxquelles doivent satisfaire les travaux ;
- Une notice explicative sur les dispositions prises pour respecter la continuité de service pendant les travaux ;
- Une notice explicitant les conditions de maintenance et d'exploitation des équipements ;
- Une notice explicative sur les dispositions prises concernant le respect des règles de sécurité ;

##### **Le détail du montant de l'opération**

Un détail quantitatif et estimatif des travaux sera réalisé pour le projet envisagé

##### **Un dossier « plans »**

Le dossier « plans » comportera les éléments suivants :

- Un plan de situation ;
- Un plan masse au 1/200 présentant le positionnement sur le site des ouvrages ;
- Les dessins des ouvrages à réaliser ;
- Les coupes types des ouvrages mis en œuvre ;
- Les dessins et coupes permettant de vérifier l'intégration des équipements dans les ouvrages ;

Le dossier Projet sera produit en deux exemplaires papier et deux exemplaires informatiques, un au format pdf et un au format natif standard (support Clé USB).

#### **4.1.2.3 Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) (Pour une partie des ouvrages selon tableau)**

En plus du détail de la mission ACT précisé à l'article 9 ci-dessous, le prestataire réalisera l'ensemble des pièces du dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Il comprendra notamment les éléments suivants :

- Cadre de l'Avis d'Appel à la Concurrence
- Règlement de la Consultation (RC)
- Acte d'Engagement (AE)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Bordereau des Prix
- Détails Quantitatifs des Travaux
- Dossier de Plans

Le prestataire adaptera les dossiers à la réglementation en vigueur

Le prestataire devra remettre au maître d'ouvrage le DCE au minimum 15 jours avant la date de parution de l'avis d'appel à concurrence pour validation. En cas de remarques apportées par le maître d'ouvrage, le prestataire devra reprendre les documents concernés autant de fois que nécessaires dans le respect des délais fixé par le maître d'ouvrage et sans compensation financière.

Après validation de ce dossier par la commune de Porte de Savoie, le maître d'œuvre devra :

- Assister le maître d'ouvrage dans les opérations de mises en concurrence des entreprises ;
- Analyser les offres de tous les candidats ;
- Préparer et rédiger le rapport d'analyse des offres, le présenter au maître d'ouvrage dans des délais permettant d'apporter des modifications du document et reprendre éventuellement le rapport autant de fois que nécessaires dans le respect des délais fixé par le maître d'ouvrage et sans compensation financière ;
- Participer à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse conformément au règlement de la consultation du marché de travaux ;

#### **4.1.2.4 Études d'Exécution (EXE) ou VISA (Pour une partie des ouvrages selon tableau)**

En plus du détail des missions EXE ou VISA précisé dans l'article 9 ci-dessous :

##### **EXE**

Le prestataire aura pour mission la rédaction de tous les documents d'études d'exécution (plans de détails, profils, notes de calculs, notes méthodologiques, etc.) sur la base des éléments recensés lors des missions spécifiques et ou issu des documents du dossier PRO. Ces documents seront remis à l'(aux) entreprise(s) attributaire(s) du marché et au maître d'ouvrage en autant d'exemplaires que nécessaire.

Le maître d'œuvre s'engage à fournir à l'entreprise et au maître d'ouvrage tous les documents d'exécution complets, précis et cohérents dans un délai de 72h00 suivant la demande.

Le maître d'œuvre engage sa responsabilité sur la justesse des informations fournies à la ou les entreprises attributaires du marché de travaux et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de définir des solutions permettant la réalisation des travaux dans des conditions technico-économiques acceptables validées par le maître d'ouvrage. Toutes les études complémentaires qui seraient nécessaires devront être reprises par le maître d'œuvre sans complément financier et dans les 72h00 suivant la demande de la Commune.

#### **VISA**

Les études d'exécution concernant les notices de fonctionnement, les automatismes la programmation seront confiées aux entreprises de travaux. Le titulaire a une mission Visa sur cette partie

Le contrôle et la mise à jour des documents d'exécution seront exercés par le maître d'œuvre tout au long de la mission et pendant toute la durée des travaux.

#### **4.1.2.5 Direction de l'Exécution des Travaux (D.E.T)**

En plus du détail de la mission DET précisé dans l'article 9 ci-dessous :

Cette mission comprend :

- Organisation des réunions de préparation des travaux quel que soit le nombre de réunions nécessaires ;
- Présence obligatoire lors des états des lieux avant et après travaux par huissier quel que soit le nombre de journée nécessaire ;
- Rédaction des ordres de service ;
- Organisation et surveillance des travaux. Le prestataire devra être présent sur le chantier autant que nécessaire et répondre au plus vite aux demandes de l'entreprise afin de ne pas entraîner un arrêt des travaux ;
- Organisation obligatoire d'une réunion hebdomadaire de chantier et d'une visite inopinée hebdomadaire. Après chaque réunion et visite sur site un compte rendu accompagné de photographies présentant l'avancement des travaux sera transmis par e-mail à la Commune dans les 24 heures ;
- Si des réunions plus fréquentes étaient nécessaires, elles seraient assurées sans rémunération supplémentaire. Si le projet est divisé en plusieurs lots, organisation d'une réunion hebdomadaire de chantier et d'une visite inopinée hebdomadaire pour chacun des lots ;
- Analyse des résultats des essais et des contrôles réglementaires ;
- Vérification des projets de décomptes des entreprises ;
- Rédaction de certificats de paiement conformément aux prescriptions du service comptabilité de la Commune ;
- Rédaction de toutes les pièces administratives nécessaires relatives au marché ;

Le maître d'ouvrage et l'exploitant seront informés de chaque réunion de chantier et seront destinataires des rapports établis à l'issue de celles-ci. Il est à noter que les exploitants seront associés aux projets et auront accès de plein droit sur les chantiers.

Tous les travaux complémentaires devant être engagés ne pourront être validés uniquement que par la commune de Porte de Savoie.

#### **4.1.2.6 Assistance aux Opérations de Réception (AOR)**

En plus du détail de la mission AOR précisé dans l'article 9 ci-dessous :



Cette mission comprend :

- La vérification par étalonnage du bon dimensionnement des équipements installés ;
- La vérification des pressions et débits conformément aux modélisations du cabinet His&O pour garantir le fonctionnement des services ;
- La vérification de l'enregistrement des données ;
- La vérification de la récupération des données conformément aux procédures définies en phase ;
- Organisation des réunions de réception technique ou pré réception des ouvrages (les réserves éventuelles seront consignées dans les comptes rendus de celles-ci). Une fois ces réserves levées, une réunion de réception officielle sera mise en place, les financeurs seront invités aux réunions, les documents de réception seront rédigés par le prestataire ;
- Établissement des décomptes de travaux et les certificats de solde ;
- Validation des Dossiers des Ouvrages Exécutés (D.O.E) ;
- La rédaction d'une note de synthèse avec la nature, l'étendue et le montant des travaux réalisés, cette note sera un élément de communication à destination des élus et des intervenants extérieurs, elle devra contenir les éléments permettant de renseigner les indicateurs réglementaires ;
- La rédaction de tous les documents exigés par les financeurs afin d'obtenir le versement des subventions.

## **4.2 Partie à Bon de Commande**

### **Rédaction du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau**

La prestation concerne la réalisation des démarches et la rédaction des documents nécessaires à la déclaration au titre de la loi sur l'eau, concernant la traversée de cours d'eau si besoin. Il n'est pas compris dans cette rubrique une éventuelle demande d'autorisation.

### **Organisation de réunions de présentations du projet aux élus et ou aux services de l'état.**

La prestation concerne la préparation, l'organisation et la conduite de réunions de présentation à destination des élus ou autres intervenants exclusivement. Ces réunions peuvent concerner toutes les phases de la mission et sont en complément des réunions prévues dans la partie forfaitaire.

Les réunions entre le Maitre d'œuvre et les concessionnaires et les gestionnaires d'ouvrages, quel que soit le ou les intervenants (SNCF, AREA, GRDF, ENEDIS...) ne feront pas l'objet de rémunération spécifique, elles sont incluses sans limite de nombre dans l'ensemble des éléments de la mission

Les réunions de travail entre le Maitre d'œuvre et Porte-de-Savoie ne feront pas l'objet de rémunération spécifique, elles sont incluses sans limite de nombre dans l'ensemble de la mission

### **Rédaction de conventions de passage en propriétés privées.**

La prestation comprend la recherche des propriétaires.

La prestation comprend toutes les démarches depuis la préparation jusqu'à l'obtention des signatures des conventions

Il est défini un prix de base qui rémunère la prestation pour une quantité de 1 à 3 parcelles quel que soit la qualité ou le nombre de propriétaires et un prix unitaire par parcelle supplémentaire.

### **Obtention d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la traversée du milieu récepteur**

La prestation concerne la rédaction d'une demande d'autorisations au titre de la loi sur l'eau pour la traversée du milieu récepteur. Le prix comprend toutes les démarches et études nécessaires jusqu'à l'obtention par la commune de Porte-de-Savoie de l'autorisation.

La prestation comprend la rédaction de tous les documents, l'intégralité des démarches ainsi que toutes les modifications et mises à jour éventuelles.

## **Rédaction de dossiers « déclaration préalable » ou « demande de permis de construire » pour les ouvrages et la station de pompage**

La prestation concerne la réalisation des démarches administratives et la rédaction des documents nécessaires à l'obtention de ou des autorisations d'urbanisme obligatoires à la réalisation des ouvrages et station de pompage.

## **5 DOCUMENTS ET DONNÉES DISPONIBLES**

La commune de Porte-de-Savoie fournira :

- L'étude de faisabilité d'optimisation et de restructuration communale de l'Eau potable et la défense incendie ( His&O – Juin 2021) en annexe au présent marché ;
- Les données PLU ;
- Les plans des réseaux de distribution et d'adduction (au format SHP ) nécessaires à l'étude.

Il n'existe pas de plan précis des réservoirs existants.

## **6 RENDU DE LA MISSION**

Les dossiers papiers seront fournis en deux exemplaires.

Le prestataire fournira sur support informatique, l'intégralité des documents et plans produits au format pdf et aux formats natifs selon les outils standards du marché : traitement de texte, tableur, outils de présentation et outils cartographique.

Les formats seront conformes aux outils informatiques décrits dans le mémoire.

## **7 PROPOSITION FINANCIÈRE**

Les candidats feront une proposition financière sur la base des tableaux qui figurent à l'acte d'engagement.

## **8 DÉLAIS DE RÉALISATION**

Les délais sont mentionnés dans l'acte d'engagement.

## 9 DÉTAIL DES MISSIONS DE BASE

ELEMENTS DE MISSIONS	CONTENUS
<p><b>AVP</b></p>	<p><b><u>Les études d'avant-projet, fondées sur la solution retenue et le programme précisé à l'issue du diagnostic approuvé par le maître de l'ouvrage, ont pour objet de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Confirmer la faisabilité de la solution retenue compte tenu des études et reconnaissances complémentaires et en particulier de celles du sous-sol éventuellement effectuées</li> <li>● Préciser la solution retenue, déterminer ses principales caractéristiques, la répartition des ouvrages et leurs liaisons, contrôler les relations fonctionnelles de tous les éléments majeurs du programme</li> <li>● Proposer une implantation topographique des principaux ouvrages</li> <li>● Vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du programme et du site ainsi qu'avec les différentes réglementations, notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité</li> <li>● Apprécier le cas échéant, la volumétrie, l'aspect extérieur des ouvrages, et les aménagements paysagers ainsi que les ouvrages annexes à envisager</li> <li>● Proposer le cas échéant, une décomposition en tranches de réalisation, signaler les aléas de réalisation normalement prévisibles, notamment en ce qui concerne le sous sol et les réseaux souterrains, et préciser la durée de cette réalisation</li> <li>● Déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments</li> <li>● Arrêter en plans les dimensions des équipements, ainsi que leur aspect.</li> <li>● Définir précisément les équipements techniques.</li> <li>● Justifier les solutions techniques retenues, notamment en ce qui concerne les installations techniques et le respect de la chaîne du froid et la réglementation imposée par la direction des services vétérinaires.</li> <li>● Vérifier le respect des différentes réglementations.</li> <li>● Établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux</li> <li>● Permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement ses choix d'équipements en fonction de l'estimation des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance.</li> <li>● Arrêter le forfait définitif de rémunération.</li> </ul> <p>Dans le cadre de ces études d'AVP, des réunions de concertation sont organisées avec le maître d'ouvrage où sont fournies, au fur et à mesure, des explications sur les solutions architecturales, techniques et économiques proposées.</p>

<p style="text-align: center;"><b>PRO</b></p>	<p><b><u>Les études de projet ont pour objet de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents équipements et aménagements, les caractéristiques ainsi que les conditions de leur mise en œuvre</li> <li>● Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques</li> <li>● Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet</li> <li>● Établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant métré</li> <li>● Permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation</li> <li>● Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>ELEMENTS DE MISSIONS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONTENUS</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>ACT</b></p>	<p><b><u>L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du des contrats de travaux, sur la base des études qu'il a approuvées, a pour objet de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Préparer la consultation des marchés de travaux et de signalétique et mobilier de manière telle que les candidats puissent présenter leurs offres en toute connaissance de cause, sur la base d'un dossier constitué des pièces administratives et techniques prévues au contrat ainsi que des pièces élaborées par la maîtrise d'œuvre correspondant à l'étape de la conception choisie par le maître d'ouvrage pour cette consultation.</li> <li>● Préparer, s'il y a lieu, la sélection des candidats et analyser les candidatures obtenues</li> <li>● Analyser les offres des entreprises, s'il y a lieu les variantes à ces offres procéder à la vérification de la conformité des réponses aux documents de la consultation ; analyser les méthodes ou solutions techniques en s'assurant qu'elles sont assorties de toutes les justifications et avis techniques, en vérifiant qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions normalement décelables par un homme de l'art et établir un</li> <li>● Rapport d'analyse comparative proposant les offres susceptibles d'être retenues, conformément aux critères de jugement des offres précisés dans le règlement de la consultation. La partie financière de l'analyse comporte une comparaison des offres entre elles et avec le coût prévisionnel des travaux.</li> <li>● Préparer les mises au point nécessaires pour permettre la passation des marchés de travaux d'aménagements par le maître d'ouvrage.</li> <li>● Assister le maître de l'ouvrage en cas de négociation.</li> </ul>

<b>EXE</b>	<p><b><u>Les études d'exécution, pour l'ensemble des lots ou certains d'entre eux lorsque le contrat le précise, fondées sur le projet approuvé par le maître de l'ouvrage, permettent la réalisation de l'ouvrage ou pour les seuls lots concernés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'établissement de tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier, en cohérence avec les plans de synthèse correspondants, et définissant les travaux dans tous leurs détails, sans nécessiter pour l'entrepreneur d'études complémentaires autres que celles concernant les plans d'atelier et de chantier, relatifs aux méthodes de réalisation, aux ouvrages provisoires et aux moyens de chantier.</li> <li>● La réalisation des études de synthèse ayant pour objet d'assurer pendant la phase d'études d'exécution la cohérence spatiale des éléments d'ouvrage de tous les corps d'état, dans le respect des dispositions architecturales, techniques, d'exploitation et de maintenance du projet et se traduisant par les plans de synthèse qui représentent, au niveau du détail d'exécution, sur un même support, l'implantation des éléments d'ouvrage, des équipements et des installations</li> <li>● L'établissement, sur la base des plans d'exécution, d'un devis quantitatif détaillé par lots ou corps d'état.</li> <li>● L'établissement du calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lots ou corps d'état</li> </ul>
------------	---

ELEMENTS DE MISSIONS	CONTENUS
<b>VISA</b>	<p><b><u>Les visas des documents des entreprises ont pour objet de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Examiner la conformité des plans et documents d'exécution établis par les entrepreneurs aux documents établis par la maîtrise d'œuvre.</li> <li>● Établir un état récapitulatif d'approbation ou d'observations de tous les documents d'exécution.</li> <li>● Examiner et approuver les matériels et matériaux et leur conformité aux prescriptions arrêtées dans le CCTP des marchés de travaux.</li> <li>● Arbitrer techniquement les choix et les éventuelles variantes proposées par les entrepreneurs.</li> <li>● Examiner les tableaux de gestion des documents d'exécution à établir par l'OPC ou les entrepreneurs</li> <li>● Examiner les tableaux de gestion des choix de matériels et matériaux à établir par l'OPC ou les entrepreneurs.</li> <li>● Contrôler la cohérence inter maîtrise d'œuvre.</li> </ul>
<b>DET</b>	<p><b><u>La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux a pour objet de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● S'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les études effectuées.</li> <li>● S'assurer que les documents à produire par le ou les entrepreneurs, en application du ou des contrats de travaux, sont conformes aux dits contrats et ne comportent ni erreur, ni omission, ni contradictions normalement décelables par un homme</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>DET</b></p>	<p>de l'art.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● S'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du ou des contrats de travaux, y compris le cas échéant, en ce qui concerne l'application effective d'un schéma directeur de la qualité, s'il en a été établi un.</li> <li>● Délivrer tout ordre de service et établir tout procès-verbal nécessaire à l'exécution du ou des contrats de travaux ainsi que procéder aux constats contradictoires, organiser et diriger les réunions de chantier.</li> <li>● Informer systématiquement le maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses, avec indication des évolutions notables.</li> <li>● Vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentés par le ou les entrepreneurs ; établir les états d'acomptes ; vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur et établir le décompte général. Etablir les certificats de paiement selon le modèle de la collectivité avec la révision, l'avance et son remboursement, l'application des pénalités, de la retenue de garantie et gestion des sous-traitants.</li> <li>● Donner un avis au maître d'ouvrage sur les réserves éventuellement formulées par l'entrepreneur en cours d'exécution des travaux et sur le décompte général, assister le maître d'ouvrage en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux, ainsi qu'instruire les mémoires en réclamation de ou des entreprises.</li> <li>● Proposer les éventuels avenants aux marchés de travaux.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>ELEMENTS DE MISSIONS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONTENUS</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>AOR</b></p>	<p><b><u>L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement a pour objet de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Organiser les opérations préalables à la réception des travaux.</li> <li>● Assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée.</li> <li>● Procéder à l'examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage</li> <li>● Constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage à partir des plans conformes à l'exécution remis par l'entrepreneur, des plans de récolement ainsi que des notices de fonctionnement et des prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipement mise en œuvre.</li> <li>● Vérifier les pressions et débits conformément aux modélisations réalisées par l'assistant du maître d'ouvrage pour garantir le fonctionnement des services.</li> </ul>

Fait à :  
Le :

Cachet et Signature